

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le Maire ouvre la séance à 18h15.

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, LONGIN, GLOAGUEN, MONNOT, FAIVRE, VIAL, RIFFAUD, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. TRIFFAULT-MOREAU

Ont donné pouvoir : M. CANCEL à Mme RAKIC
Mme VIAL à M. TRIFFAULT-MOREAU

Après leur départ en cours de séance :

Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS à Mme BIANCHI
Mme BRAVARD à M. BECQUET

Le Maire informe le Conseil Municipal que la présente réunion est imposée à tous les Maires de France par le Ministre de l'Intérieur pour permettre à leur Assemblée de désigner des suppléants aux « grands électeurs » appelés à voter pour les Sénatoriales le 28 septembre prochain.

Il rappelle que tous les membres du Conseil Municipal de BEAUNE sont membres de droit du collège électoral sénatorial et seront donc appelés à voter le 28 septembre 2014.

Il propose de renvoyer ce vote à l'issue de la séance et de commencer par l'examen des dossiers à caractère technique.

Au préalable, il précise que chaque élu trouvera sur table un courrier précisant le calendrier des réunions du dernier semestre 2014, ce planning étant mis en ligne dans l'espace réservé aux élus sur le site internet de la Ville.

Il convie également chacun à la réception du personnel municipal et communautaire organisée le jeudi 3 juillet prochain à VIGNOLES.

Ce moment de convivialité commencera par la remise de médaille à un certain nombre de collaborateurs pour les bons et loyaux services qu'ils ont rendus aux deux Collectivités.

Sur les rythmes scolaires, le Maire propose d'aborder ce sujet en fin de séance comme l'a demandé dans un courrier récent Mme JONDOT, d'autant que le CDEN s'est réuni le 19 juin dans l'après midi à ce titre.

Le Maire laisse la parole à Antoine TRIFFAULT-MOREAU, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

⇒ Mme JONDOT demande que deux corrections soient faites dans le compte rendu détaillé, concernant ses interventions dans les rapports suivants :

- Rapport 8 – Indemnités des élus - Elle demande de reprendre exactement ses propos, à savoir :

Mme JONDOT-PAYMAL demande que soit joint en annexe le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil...comme le stipule l'article L2123-20-1 du CGCT...

⇒ Le Maire, en réponse à la requête de Mme JONDOT, souhaite que l'on complète également son intervention :

Le Maire confirme que le tableau est joint à la délibération. Mme JONDOT est invitée à consulter le registre des délibérations.

- Rapport 19 – Vote du Compte Administratif - Mme JONDOT souhaite compléter son intervention avec la mention suivante :

Mme JONDOT-PAYMAL fait remarquer que le rapport de gestion que l'assemblée doit approuver avant le compte administratif, n'a pas été joint au dossier malgré sa demande en amont aux services administratifs. Elle ajoute que seules les annexes légales lui ont été communiquées par mail 5 heures avant la tenue du conseil municipal, et à sa demande.

Mme JONDOT-PAYMAL fait remarquer qu'une synthèse de ce rapport aurait pu être mise sur table pour être approuvée, ce qui n'est pas le cas.

Mme JONDOT-PAYMAL et M. RIFFAUD ne prennent pas part à ce vote au motif de non présentation du rapport de synthèse des comptes de gestion à voter.

⇒ Le Maire, en réponse à la requête de Mme JONDOT, souhaite apporter les éléments d'informations suivants :

Le compte de gestion a été demandé par la Trésorerie début avril après avoir obtenu l'accord de la Ville sur les chiffres de l'exercice 2013.

Avant d'être transmis à la collectivité, le compte de gestion fait l'objet d'une première vérification par les services de la DGFIP, ce qui explique que la Ville a reçu ce document seulement le 24 avril 2014, soit le matin même du Conseil Municipal, après avoir relancé le Trésorier à deux reprises.

Le compte de gestion n'a jamais fait partie des annexes aux rapports car il présente des données identiques à celles du compte administratif (puisque'il est demandé par la Trésorerie lorsque nos chiffres sont identiques).

Sur les Annexes légales : Mme JONDOT a contacté par téléphone les services municipaux le mercredi 23 avril après-midi et les documents lui ont été envoyés le jeudi 24 à 13h.

Contrairement à ce qu'affirme Mme JONDOT, pour les communes, aucun texte législatif n'impose leur transmission contrairement aux départements et aux régions.

En outre, selon l'arrêt du Conseil d'Etat, 9 novembre 1972, « Commune de POINTE-A-PITRE », les conseillers municipaux ne peuvent obtenir les informations complétant les données comptables et destinées à les éclairer que du Maire et ne peuvent donc s'adresser directement aux agents de la Commune. Tel n'a pas été le cas de Mme JONDOT.

Enfin, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, 3 juin 1996, « MARTIN », un conseiller municipal ne peut soutenir que les documents relatifs au Compte Administratif ne lui ont pas été communiqués préalablement à la séance du Conseil Municipal dès lors qu'il ne soutient même pas avoir vainement demandé au Maire leur communication avant la réunion du Conseil Municipal.

Ces observations étant prises en compte, le compte rendu détaillé est adopté.

ORDRE DU JOUR

Brochure n°1

RAPPORT 1 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (rapporteur : M. SUGUENOT)

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle, comme chaque année, les différents cas dérogatoires ou particuliers et informe le Conseil Municipal du montant de la participation aux frais de scolarité appliquée aux communes extérieures qui autorisent la scolarisation d'enfants de leur commune dans une école beaunoise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 2 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES (rapporteur : Mme CAILLAUD)

2.1- Don d'œuvres par l'artiste Régis LOOTEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à accepter le don de deux œuvres et à engager toutes les démarches nécessaires en ce sens,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

2.2 – Fixation d'un tarif pour la vente des livrets d'exposition aux Archives et à la Bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la vente de livrets d'exposition au prix unitaire de 4 €,
- autorise le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2.3 – Théâtre Municipal – Elaboration du Programme 2014-2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'engagement d'une dépense pour établir un projet de programmation au Théâtre
- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles pour la période janvier/juin 2015 dans la limite de 65 % des sommes allouées en 2014, soit 84 500 €,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'alléger les dépenses de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional qui a mis en place un dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

2.4 – Vente de plaquette de présentation du Théâtre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la vente de plaquette de présentation du Théâtre au prix unitaire de 5 €,
- autorise le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

RAPPORT 3 – GESTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

(rapporteurs : MM. VUITTENEZ - GLOAGUEN)

3.1 – Soutien à la vie associative : subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes aux Associations et Clubs sportifs suivants :

- 2000 € à l'association BEAUNE Football Club pour alléger la charge des frais de déplacements de trois équipes en Honneur Ligue et une équipe qui dispute l'Access Ligue,
- 500 € à l'Association Sportive du collège Jules FERRY pour participer aux frais de déplacement des équipes aux Championnats de France scolaire d'Aérobic à CLERMONT FERRAND,
- 350 € à l'Amicale Ecole Bretonnière qui célébrera son cinquième anniversaire le 28 juin 2014, pour participer à l'achat de divers matériels.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions, accorde une subvention exceptionnelle d'équipement de 10 000 € à l'association Club Sportif Beaunois pour procéder à l'acquisition du matériel de musculation. Cette subvention sera versée sur présentation des factures acquittées.

3.2 – Relations contractuelles avec les Associations ou autres organismes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'établir ou de renouveler les conventions de partenariat au profit des organismes et associations suivants :

- la Caisse d'Allocations Familiales pour la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'Annexe Lorraine, relatif à la régularisation de la facturation des fluides,
 - Anim'actions pour l'organisation deux mini-camps avec nuitée à EVELLE les 29-30 et 31 juillet puis les 20-21 et 22 août,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 4 – ORGANISATION DES SERVICES – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions faites en matière d'organismes consultatifs concernant le personnel municipal (CAP – CT et CHSCT) et notamment la composition paritaire de ces derniers.

RAPPORT 5 – CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX
(rapporteur : Mme RAKIC)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud fixant les modalités de mise à disposition réciproque des services communautaires et municipaux,
 - autorise le maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

RAPPORT 6 - REQUALIFICATION DU QUARTIER DES BLANCHES FLEURS- ECHANGES FONCIERS ET BAIL EMPHYTEOTIQUE – 2EME TRANCHE
(rapporteur : M. BOLZE)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve les propositions relatives à la réhabilitation du quartier des Blanches Fleurs et en particulier, les échanges fonciers proposés et la constitution d'un bail emphytéotique.

RAPPORT 7 – PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE
(rapporteur : M. COSTE)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à procéder à la réalisation des travaux proposés dans la forêt communale et à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne et le cas échéant au Conseil Général de Côte d'Or.

RAPPORT 8 – FESTIVAL SCENE D'ETE – COTE COURS COTE JARDIN
(rapporteur : M. COSTE)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à programmer les animations estivales et en particulier au Parc de la Bouzaize,
 - autorise le club de l'Autrot à organiser des promenades à poney au Parc de la Bouzaize durant les week-ends du 14 juillet et du 15 août 2014, et lors de la journée des enfants selon un planning prédéfini,

- fixe le prix de la redevance à 100 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 9 - GESTION DES AFFAIRES FONCIERES

(rapporteur : M. BECQUET)

9.1- Dénomination de voie- lot 19 du lotissement de la Gentilhommière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer « Allée Paul BERBEY » la future voie desservant le Lotissement « Le Clos de la Gentilhommière » Route de LONGVAY afin de procéder à la numérotation des 7 lots à bâtir en cours d'aménagement autour de cette voie.

9.2- Acquisition des parcelles du Lotissement de l'Oratoire

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- approuve l'acquisition des terrains appartenant au SYMAB, d'une surface de 67 a 676 ca constituant les terrains de « l'Oratoire » au prix de 32 €/m² sous réserve d'une délibération concordante du Conseil d'Administration du SYMAB, ces terrains étant constitués des parcelles ci-dessous référencées au cadastre :

- ED n° 157 de 12 298 m²
- ED n° 156 de 13 421 m²
- EH n° 151 de 8 136 m²
- EH n° 4 de 8 367 m²
- EH n° 1 de 8 892 m²
- EH n° 5 de 16 562 m²

- décide de la prise en charge par la Ville des frais inhérents à ce transfert de propriété,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

9.3- Lotissement Les Jardins du Prille – Classement des voiries dans le Domaine Public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'intégration dans le Domaine Public Communal la voirie et les espaces communs créés pour les besoins de la réalisation du lotissement « Les Jardins du Prille ».

9.4- Rétrocession d'un terrain par la Maison BICHOT au profit de la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la rétrocession d'une partie de la parcelle EK n°149 appartenant à la Maison BICHOT au profit de la Ville,
- décide de la prise en charge par la Ville des frais inhérents à ce transfert de propriété,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

9.5- Salle du Camp Americain – Modification servitude PUSSET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification de l'emprise de la servitude de passage accordée à M. PUSSET qui devra intervenir sous la forme d'un acte authentique,
- décide de la prise en charge par la Ville des frais inhérents à ce transfert de propriété,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 10 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD-AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX NOIRE A GIGNY

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la mise en place au profit de la Ville, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Communauté d'Agglomération concernant la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement de la rue de la Croix Noire à GIGNY, permettant ainsi une coordination des travaux de voirie, relevant de la Ville et des travaux d'assainissement et d'eau potable de compétence communautaire,
- approuve le projet de convention présenté,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel à intervenir.

RAPPORT 11 – ZAC PORTE DE BEAUNE – CESSION DE TERRAINS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à l'exception du dossier relatif à la société SAS SA V.D.V.F. où M. JACQUET ne prend pas part au vote,

- autorise la cession de terrains ZAC Porte de BEAUNE au profit des sociétés suivantes aux conditions énoncées par le rapporteur.
 - SOGERPHI Froid, société qui intervient sur les groupes frigorifiques et climatisation de véhicules, pour l'acquisition d'un terrain d'environ 6 000 m² au prix de 38 € HT/le m², afin d'y développer son activité,
 - SAS SA V.D.V.F., société de courtage et de négoce en vins, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 19 421 m² (lot n°21), au prix de 38 € HT/le m², afin de lui permettre de favoriser l'extension de son activité, leurs locaux actuels étant trop exigus,
 - SARL V2G Paysages, pour l'acquisition d'un terrain d'environ 2 631 m², au prix de 38 € HT/le m², afin de permettre de développer son activité de création et d'entretien d'espaces verts, leurs locaux actuels étant trop exigus,
- fixe la durée de validité de l'offre à 12 mois à compter de la date de la présente décision,
- autoriser le Maire à signer les compromis et les actes de vente à intervenir, sous réserve du versement de 10% du prix HT de la cession par l'acquéreur,
- autorise les dépôts des permis de construire avant que les transferts de propriété ne soient effectifs.

RAPPORT 12 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Construction terrain synthétique Vignoles	2312	520 500 €	-	520 500 €	-	-	-	-
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188.01€	109 778.19 €	1 170 222 €	2 169 338.98€	1 713 972.16€	1 300 802.64€	2 074 074.04€

Départ de Mmes BOUTEILLER-DESCHAMPS et BRAVARD à 19h00

RAPPORT N°13 – CONSTITUTION DE PROVISIONS
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la constitution des provisions suivantes :

Nature du risque	Objet	Année	Montant de la provision
Provision pour perte de change	Emprunt en CHF MON171294CHF	2014	343 587,88€

Nature du risque	Objet	Année	Montant de la provision
Provision pour risques et charges financiers	Contentieux en cours	2014	294 000€

RAPPORT N°14 – INDEMNITE DU CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la suspension du versement d'une indemnité de conseil au trésorier municipal de BEAUNE, dès lors qu'aucune prestation de conseil relevant du périmètre des fonctions du trésorier n'est sollicitée.

RAPPORT N°15 - DECISION MODIFICATIVE – AVRIL - MAI - JUIN 2014

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à :

- faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération et
- affecter les résultats dégagés dans le cadre du compte administratif du budget principal, du camping, de la ZAC Porte de BEAUNE et de la SPL BEAUNE Congrès.

Brochure n°2 – Hors Commission

RAPPORT N°1 – MODIFICATION PARTIELLE DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, par 34 voix et une abstention :

- décide de modifier partiellement la sectorisation scolaire et notamment de rattacher le hameau de CHALLANGES aux écoles élémentaires et maternelles des Echaliers qui sont en mesure d'accueillir les élèves sans difficulté, cette décision faisant suite à la fermeture de l'unique classe au hameau de CHALLANGES,
- décide que cette nouvelle sectorisation ne concernera que les nouveaux élèves entrant en cycles pré-élémentaire et élémentaire ; ceux étant scolarisés actuellement dans une école du RPI à LEVERNOIS et COMBERTAULT ou dont un grand frère ou une grande sœur y sont déjà inscrits, continuant à fréquenter le RPI.

RAPPORT N°2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Alain SUGUENOT et Mme Colette HERVET en qualité de représentants de la Ville au sein de l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

RAPPORT N°3 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CIID

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la candidature présentée par M. CHAMPION, de M. Jean-Michel PORTRAT, en qualité de titulaire et de M. Michel BROCHOT en qualité de suppléant, pour siéger dans cette commission.
- valide la liste ainsi proposée de candidats titulaire et suppléant présentée par BEAUNE pour le renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, qui sera adressée au Directeur des Services Fiscaux appelé à désigner les membres du C.I.I.D.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014
Elections Sénatoriales - Désignation des suppléants

Il est rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant d'ouvrir le scrutin, trois listes de neuf noms ont été déposées.

Après avoir donné lecture des articles du Code Electoral régissant cette élection, le Maire appelle le Conseil Municipal à voter.

Proclamation des Résultats en séance :

35 enveloppes trouvées dans l'urne
0 nul

35 votes exprimés :

32 voix pour la liste Beaune Passion
2 voix pour la liste Beaune en Marche
1 voix pour la liste Ensemble l'Alternative

Sont élus suppléants, les 9 candidats du groupe "BEAUNE Passion"

- 1/ Pierre FLEURY
- 2/ Stéphanie DE PALMA
- 3/ André DELARCHE
- 4/ Anne VOITURET
- 5/ Joseph MORLIN
- 6/ Michèle FLAGEL
- 7/ Michel GAUDILLERE
- 8/ Colette HERVET
- 9/ Michel BERGERET

Question écrite :

➤ **Application de la Réforme des rythmes scolaires dans les écoles beaunoises : méthode, forme et financement retenus.**

Le Maire a donné succinctement les orientations retenues pour la prochaine rentrée scolaire et a rappelé les principes généraux de cette réforme.

Une décision devra être prise par le Recteur d'Académie le 26 juin au plus tard concernant le projet d'expérimentation proposé par la Ville de BEAUNE.

Débats en séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20h00.

Affiché le 26 juin 2014

**Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance
sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné
auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi
de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00**